

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 125,012
(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST-SERENITE PLUS

Luxembourg, le vendredi 16 septembre 2022

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite vous informer de changements importants relatifs au compartiment du Fonds DNCA INVEST– SERENITE PLUS (le « **Compartiment** »).

Les termes qui ne sont pas autrement définis dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le « Prospectus »).

Le Conseil d'administration a décidé (i) d'améliorer les informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par la Société de gestion du Fonds, compte tenu de la classification du Compartiment comme produit financier tel que défini à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** ») et de modifier l'indice de référence actuel du Compartiment

Cette mise à jour implique une modification (i) de l'objectif d'investissement, (ii) de la stratégie d'investissement (iii) de l'indice de référence actuel du Compartiment et (iv) des facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment (les « **Changements** »). Les changements n'impliqueront pas de rééquilibrage du portefeuille du Compartiment ni de coûts de transaction relatifs au marché spécifiques qui seraient liés à un ajustement du portefeuille.

(I) Objectif de gestion

A compter du 18 octobre 2022 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), dans le cadre de la nouvelle classification SFDR du Compartiment, le Conseil d'administration a décidé de mettre à jour la politique d'investissement du Compartiment comme suit (les modifications sont soulignées ci-dessous) :

« *Objectif d'investissement :*

Le Compartiment cherche à surperformer le ~~FTSE MTS index~~ Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year Index (Bloomberg ticker : EMTXARTLE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux / sociétaux et de gouvernance (ESG).

(ii) Stratégie d'investissement :

Le Compartiment est géré en tenant compte de principes de gestion durable et responsable.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (ESG) au sens de l'article 8 du SFDR.

Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants, et procède au reporting de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :

- Environnement : Émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.
- Social : rémunération, inégalité entre les sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.
- Gouvernance : corruption et trafic d'influence, évasion fiscale, etc.
- Notation qualité ESG globale.

L'univers d'investissement initial comprend jusqu'à 2500 émetteurs européens pouvant appartenir aux indices « Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year », « Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index » (obligations d'entreprise en euros investment grade) et « Bloomberg Pan-European High Yield (Euro) Index » (obligations d'entreprise en euros à haut rendement). Il peut comprendre également des États membre de l'UE, des agences supranationales ainsi que d'autres émetteurs identifiés par la Société de gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière et/ou ayant déjà été investies au cours des dernières années. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs dans l'univers d'investissement initial.

De cet univers d'investissement initial, sont exclus les émetteurs ayant des controverses ou des manquements graves aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. De plus, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et de certains secteurs est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la Société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'obligations et d'actions qui en résulte tiennent compte d'une notation interne portant sur la responsabilité des entreprises, basée sur une analyse extra-financière effectuée par le biais d'un modèle de notation propriétaire (ABA, Above & Beyond Analysis) développé en interne par la Société de gestion selon la méthode « best in universe ».

Le Compartiment applique un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion pour prendre des décisions d'investissement. Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne remplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.

L'utilisation de l'outil propriétaire repose sur l'expérience, les relations et l'expertise du personnel de la Société de gestion.

De plus amples informations sur le modèle de notation propriétaire sont disponibles sur le site web de la Société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décompose en quatre aspects : la responsabilité actionnariale (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie du produit ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité sociétale et la responsabilité de la société (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc.) Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, au nombre d'environ 25 au total. Cette analyse approfondie, qui associe recherches qualitatives et quantitatives, permet d'établir une note sur 10.

D'autre part la conviction de la Société Gestion repose sur une perspective à long terme du financement de l'économie qui se traduit dans l'identification de thématiques liées à la transition durable.

La recherche et les notations sont réalisées en interne par la Société de gestion notamment grâce aux informations émanant des entreprises, qui peuvent se révéler incomplètes et inexactes, et les déclarations qui constituent l'essentiel des données utilisées

En ce qui concerne les investissements en obligations d'État : cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 7 dimensions comprenant :

- Gouvernance : État de droit, Respect des libertés, Qualité des institutions et du cadre réglementaire ;

- Politique : Vie démocratique ;
- Santé : Démographie et Qualité de vie ;
- Éducation et formation ;
- Cohésion sociale : Inégalités, Emploi, Protection sociale ;
- Le climat : risques et politique énergétique ;
- Écosystèmes : ressources et protection.

Cette analyse permet d'établir une note qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment est géré en tenant compte des exigences du label ISR français, ce qui implique notamment de procéder à une analyse extra-financière d'au moins 90% de l'actif du Compartiment et entraîne l'exclusion d'au moins 20% des plus mauvais émetteurs de son univers d'investissement. A ce titre, le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs. La Société de gestion a également signé le code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR ayant obtenu un Label grand public. A la date de la dernière mise à jour du Prospectus, le Compartiment bénéficie du Label ISR français.

Le processus d'investissement repose sur les trois facteurs suivants :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, en particulier par l'exclusion des émetteurs qui ne répondent pas à nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou sont exposés à des controverses majeures ;
- Calibrage de la duration modifiée, du risque de crédit global du compartiment et du niveau de trésorerie en fonction de l'analyse des taux d'intérêt et de l'environnement macro-économique ;
- Sélection des titres sur la base d'une analyse fondamentale, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le Compartiment sélectionnera des titres dans l'univers des titres à revenu fixe par le biais d'une analyse macroéconomique, financière et de crédit. L'analyse des bilans et des flux de trésorerie est au cœur du processus de sélection. La duration modifiée du Compartiment sera comprise entre 0 et 4, sans restriction sur la duration modifiée des titres individuels du Compartiment. Le Compartiment n'investira que dans des titres libellés en euros.

[...]

Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements dans des activités écologiquement durables alignées sur la taxonomie. Toutefois, il ne peut être exclu que les investissements sous-jacents du Compartiment puissent accessoirement inclure des investissements visant à avoir un impact positif sur l'environnement en se concentrant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique et qui peuvent être, mais ne sont pas nécessairement, alignés sur la taxonomie. À la date du présent Prospectus, la Société de gestion prévoit que la part des investissements du Compartiment dans des activités durables sur le plan environnemental alignées sur la taxonomie (y compris les investissements dans des activités habilitantes et transitionnelles) s'élève à 0%. Étant donné que les informations ne sont pas encore facilement disponibles dans les déclarations publiques des sociétés émettrices, cette part est calculée en combinant les informations sur l'alignement taxonomique obtenues auprès de ces sociétés émettrices et des fournisseurs tiers. Dès que les données seront plus précises et accessibles, on s'attend à ce que la part d'investissements dans des activités habilitantes et transitionnelles augmente et que le calcul de l'alignement sur le Règlement Taxonomie soit modifié.

Le principe de « ne pas nuire de manière significative » selon le Règlement Taxonomie s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de ce Compartiment qui ne sont pas des activités durables sur le plan environnemental et alignées sur la taxonomie ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie. »

Outre les modifications susmentionnées, un facteur de risque spécifique relatif à l'ESG sera ajouté au profil de risque du Compartiment conformément à sa nouvelle politique d'investissement révisée.

(iii) Changement d'indice de référence

Actuellement, le Compartiment utilise l'indice « FTSE MTS Index 1-3 year » (l'« **Indice de référence actuel** ») à des fins de comparaison des performances ainsi que pour déterminer la commission de performance.

A compter de la Date d'entrée en vigueur, le Conseil d'administration a décidé de remplacer l'Indice de référence actuel par le « Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 years Index » (le « **Nouvel Indice de référence** »), ce dernier étant plus conforme au positionnement du portefeuille du Compartiment. Le Nouvel Indice de référence sera plus représentatif de la gestion du Compartiment, notamment en termes d'univers (obligations d'entreprises et d'État) par rapport à l'Indice de Référence actuel (uniquement constitué d'obligations d'État). La sensibilité au risque reste inchangée.

Le changement d'indice de référence peut entraîner une accumulation de commissions de performance plus ou moins élevée. La performance du Compartiment sera également comparée au Nouvel Indice de référence à partir de la date d'entrée en vigueur.

Il est également précisé que le Nouvel Indice de référence n'a pas vocation à être cohérent avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

(iv) Facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment

Des facteurs de risque spécifiques relatifs à l'ESG seront ajoutés au profil de risque du Compartiment conformément à sa nouvelle politique d'investissement révisée.

Toutes les autres caractéristiques clés du Compartiment resteront inchangées.

Si vous estimez que les Changements ne répondent plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais, jusqu'au 17 octobre 2022, à 12h00 (heure de Luxembourg).

Les changements exposés dans le présent avis seront inclus dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DICI relatifs au Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds à l'adresse indiquée ci-dessus.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur la modification du Compartiment.

Veillez agréer nos salutations distinguées,

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST

* * *

Le prospectus et les documents « Informations Clés pour l'Investisseur » respectivement la feuille d'information de base pour la Suisse, le règlement ainsi que les rapports annuel et semi-annuel de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant de la SICAV en Suisse.

Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Tél. + 41 22 705 11 78, www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, 1204 Genève.